



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 1 sur 6

Réunion du 13 novembre 2023

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. REPENTIN Eric.

Excusé : Mr KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD4 – (amende 40 €) :

Poule A – VERINOISE ES 2 – match n° 27106474 du 22/10/2023 (2^{ème} forfait)

Poule C – FONTCOUVERTE FC 3 – match n° 26865646 du 22/10/2023 (1^{er} forfait)

VÉTÉRANS – (amende 30 €) :

Poule D – JONZAC ST GERMAIN FC 4 – match n° 26912407 du 20/10/2023 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule J D4 – F.C FOURAS ST LAURENT 1 – match n° 27086494 du 21/10/2023 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 20 €) :

Poule A D1 – ST JEAN D'ANGELY SC 1 – match n° 26668973 du 23/09/2023 (1^{er} forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

D4 – (amende 60 €) :

SAUJON US 2.

U12-U13 – (amende 26 €) :

SUD 17 FC 2.

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 26270282 du 22/10/2023 en D3 Poule D SEMUSSAC 1 – CHEPNIERS FC 1 :

Match arrêté à la 75^{ème} minute.

Le Club de CHEPNIERS FC 1 ne pouvait continuer la rencontre par manque de joueurs.

La Commission des championnats coupes et challenges donne match perdu au club de CHEPNIERS FC 1, 0 point 0 but à 8 (score favorable) au bénéfice du club SEMUSSAC 1.

Les frais de dossier de 45 € seront débités au club de CHEPNIERS FC.



NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 26866064 du 22/10/2023 en D4 POULE F OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1 – BEDENAC LARUSCADE SC 2 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **OLYMPIQUE DE MORTAGNE**.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

D4 – (amende 40 €) :

OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1.

U11 – (amende 20 €) :

S.C ST JEAN D'ANGELY – CANTON AUNIS F.C – FOOTBALL CLUB NORD 17 – ROCHEFORT F.C – U.S AIGREFEUILLE – F.C ST ROGATIEN (X2).

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

D4 – (amende 12 €) :

SAUJON US 2.

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 27106448 du 24/09/2023 en D4 POULE A AUNIS AVENIR FC 4 – VERINOISE ES 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **AUNIS AVENIR FC 4**, avec moins 1 point de pénalité, 3 points au bénéfice du club de **VERINOISE ES 2** et 0/3 buts.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 27106454 du 01/10/2023 en D4 POULE A FC D2S 4 - LA ROCHELLE PORTUGAIS 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue une pénalité de – 1 point au club de **LA ROCHELLE PORTUGAIS 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 3 sur 6

Match n° 27205266 du 24/09/2023 en D4 POULE B AS 2APG 2 – AULNAY US 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **AULNAY US 2**, avec moins 1 point de pénalité, 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de **AS2APG 2** + 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 27205269 du 30/09/2023 en D4 POULE B AULNAY US 2 - LA JARRIE FC 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26865624 du 24/09/2023 en D4 POULE C ST HIPPOLYTE ES 1 – PONT L'ABBÉ D'ARNOULT 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26872943 du 01/10/2023 en D4 POULE E FC CHADENAC JARNAC MARIGNAC 2 – CHEVANCEAUX MONTLIEU 1

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue – 1 point de pénalité au club de **FC CHADENAC JARNAC MARIGNAC 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



Match n° 26866040 du 23/09/2023 en D4 POULE F AC SUD STGE 2 – BEDENAC LARUSCADE SC 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **AC SUD STGE 2**, avec moins 1 point de pénalité, 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de **BEDENAC LARUSCADE SC 2 + 3 points**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26898013 du 22/09/2023 en VÉTÉRANS POULE A ST ROGATIEN 3 – TRIZAY 3

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **ST ROGATIEN 3**, avec - 1 point de pénalité, - 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de **TRIZAY 3 + 3 points**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26912387 du 22/09/2023 en VÉTÉRANS POULE D SUD 17 FC 4 – ALLIANCE DE LA DROME 3

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DIVERS

Match n° 26269451 du 08/10/2023 en D2 Poule A ETOILE MARITIME FC 2 – LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 8 du 19/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Pas de faits disciplinaires, l'équipe de **L'ETOILE MARITIME FC 2** ayant quitté le terrain, le match arrêté est transmis à la commission des championnats coupes et challenges.

- ✚ L'équipe de **L'ETOILE MARITIME FC 2** ayant abandonné le terrain en cours de partie est considérée comme BATTUE par pénalité (**Article 19-2 C** règlement du DISTRICT). **L'ETOILE MARITIME FC 2** n'ayant posé aucune réserve et réclamation, la commission des Championnats Coupes et Challenges valide l'abandon du terrain. La commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu à **L'ETOILE MARITIME FC 2** 0 point 0 but pour en reporter le bénéfice au club de **LA ROCHELLE PORTUGAIS 1** 3 points + 3

Les frais de dossier de 45 € seront débités au club de **L'ETOILE MARITIME FC**.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 5 sur 6

Match n° 26866038 du 23/09/2023 en D4 Poule F JONZAC ST GERMAIN FC 3 – GUITINIERES NIEUL AS 1:

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 11 du 9/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- Donne match perdu par pénalité – 1 point au club de **JONZAC ST GERMAIN FC 3**, score 0-3, pour en reporter le bénéfice au club de **GUITINIERES/NIEUL AS 1**.
- Inflige un retrait de 3 points au classement au club de **JONZAC ST GERMAIN FC 3** en référence à l'article 4.1.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la fédération française de football.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline

RÉSERVES / RÉCLAMATIONS

Match n° 26269731 du 22/10/2023 en D3 Poule A BREUIL MAGNÉ FC 1 – ILE OLÉRON FOOTBALL 2:

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 27106468 du 15/10/2023 en D4 Poule A ANDILLY AS 2 – RETHAIS FC 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269937 du 15/10/2023 en D3 Poule B RETHAIS FC 2 – TONNACQUOIS LUSSANT 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **FC RETHAIS 2** avec – 1 point de pénalité, - 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de **TONNACQUOIS LUSSANT 2** + 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 6 sur 6

Match n° 26269936 du 14/10/2023 en D3 Poule B FC2C 1 – CABARIOT AS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269937 du 15/10/2023 en D3 Poule B RETHAIS FC 2 – TONNACQUOIS LUSSANT 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 bis du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

RECTIFICATION ADMINISTRATIVE

➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

COURRIERS

La commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 8/11/20223 de MR GAUTRONNEAU Victorien secrétaire de l'AS ST CHRISTOPHE.

La commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 12/11/20223 de MR PAGNOUX Mario président du club de CHEPNIERS FC.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 18 décembre 2023 à 18h15

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,
Catherine DELORT**